

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°43-08

Concerne : Soutien financier de CHF 40'000.- pour la réalisation d'une étude des jonctions autoroutières en vue du traitement des dysfonctionnements

Responsable: M. Pierre Stampfli

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Historique et contexte

La région de Nyon est desservie par quatre jonctions autoroutières (Coppet, Nyon, Gland et Rolle). La réalisation de l'autoroute A1 au début des années 1960 s'est inscrite dans un vaste programme de réalisation des routes nationales qui est actuellement dans sa phase d'achèvement. Depuis cette époque, la population de la région a triplé et un vaste mouvement pendulaire s'est créé en rapport principalement avec l'accroissement des activités de l'agglomération genevoise.

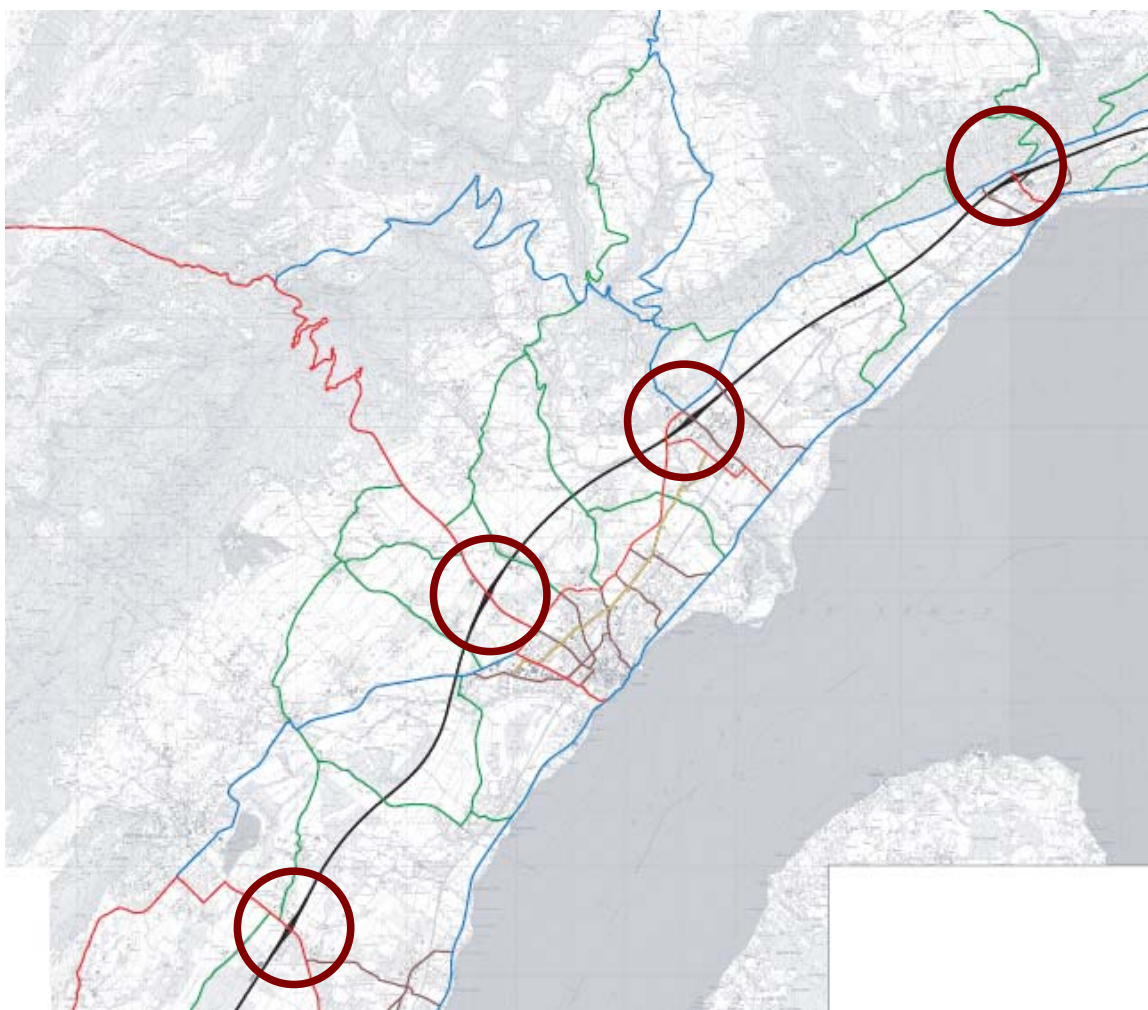
Différents dysfonctionnements sont régulièrement observés aux heures de pointes induisant des problèmes de sécurité en rapport avec les refoulements de colonnes de véhicules sur l'A1 mais également de grosses difficultés de franchissement des transports publics et des véhicules individuels pour rejoindre les gares et centres urbains du district. C'est ainsi que les conditions du rabattement transports publics sur les gares régionales principales ne sont pas fiables aux heures de pointe.

Les communes de la région de Nyon en partenariat avec l'Etat de Vaud ont entrepris la mise en place d'une politique volontariste destinée à maîtriser son développement sur la base d'une coordination urbanisation-mobilité. Un nouveau plan directeur régional est en cours d'établissement, combiné avec la réalisation progressive de différents schémas directeur intercommunaux sur l'ensemble du territoire (47 communes).

Dans le cadre des études territoriales et des diagnostics de mobilité, des études préliminaires ont identifié et esquissé des possibilités d'assainissement des jonctions autoroutières afin de résoudre en grande partie les problèmes identifiés. Ces questions ont été présentées à

l'OFROU le 10 avril 2008 au cours d'une séance réunissant l'ensemble des partenaires cantonaux et régionaux¹. Il a alors été convenu d'approfondir ces études, sur la base d'un partenariat Région de Nyon / Etat de Vaud² / OFROU³, en vue de planifier et d'entreprendre les travaux nécessaires à l'amélioration de la situation actuelle.

L'OFROU a intégré dans le plan sectoriel des transports, dans les goulets d'étranglement à lever, les sorties autoroutières du district. Les franchissements des jonctions autoroutières pour les transports publics ont été intégrés dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois. C'est ainsi que lorsque les projets concrets seront à réaliser, les dispositions ont été prises pour obtenir un soutien financier conséquent de la Confédération de la part de l'OFROU (fonds d'urgence des routes nationales) et du fonds d'infrastructure de la Confédération (ARE⁴).



¹ Le rapport de présentation de la situation régionale des sorties A1 est disponible au secrétariat régional

² Services de routes et Service de la mobilité du Département des infrastructures

³ OFROU – Office fédéral des routes

⁴ ARE – Office fédéral du développement territorial

3. Objectifs de l'étude

Le mandat a pour objet l'établissement d'une proposition d'aménagement des jonctions A1 de Coppet, Nyon, Gland et Rolle répondant aux objectifs fixés ci-dessous. Il s'agit d'une étude préliminaire destinée à préparer la phase d'avant-projet. Les propositions pourront concerner tout élément de la jonction, à l'exception de l'axe autoroutier proprement dit.

Dans le traitement de la question de l'assainissement des jonctions autoroutières, cinq fonctions doivent être distinguées et étudiées dans le projet d'aménagement général des jonctions.

L'avant-projet demandé doit répondre aux cinq objectifs principaux suivants:

A – Améliorer et garantir la sécurité sur le réseau des routes nationales

La sécurité du réseau autoroutier est l'une des préoccupations majeures de l'**OFROU**. Au niveau d'une jonction autoroutière, il s'agit principalement de limiter le refoulement sur l'autoroute des véhicules en attente sur les rampes de sortie. Pour les communes du district, la suppression de ce refoulement contribue à maintenir le trafic sur l'autoroute et évite que les véhicules ne se répandent sur le réseau cantonal et communal lorsqu'il y a saturation des jonctions.

B – Améliorer les conditions de circulation des transports publics en franchissement des jonctions autoroutières

L'efficacité et l'attractivité des TP régionaux dépendent en partie de la stabilité de leurs horaires. Or, les retards induits par la saturation du réseau routier cantonal en franchissement des jonctions ainsi qu'à leurs abords immédiats détériorent considérablement la qualité du service des TP régionaux et rendent aléatoires les correspondances avec le réseau ferroviaire, notamment aux heures de pointes. Les études déjà réalisées montrent qu'un passage en site propre pour les bus au niveau du franchissement des jonctions améliorerait notablement les conditions de rabattement sur les gares CFF. Parmi les quatre jonctions, seule celle de Rolle est encore relativement épargnée par ce phénomène.

La mise en site propre des TP régionaux au droit des jonctions de Coppet, Nyon et Gland a été intégrée au projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Une participation financière du fonds d'infrastructure de la Confédération est ainsi envisageable.

C – Améliorer les conditions de circulation des transports individuels motorisés sur le réseau cantonal traversant l'autoroute

L'amélioration des conditions de circulation des TIM vise les personnes provenant de secteurs mal desservis par les TP et rejoignant les centres urbains, les gares CFF ou les P+R situés au sud de l'autoroute. Pour ces automobilistes, la traversée de la jonction peut constituer un obstacle rédhibitoire entraînant la recherche d'itinéraires alternatifs utilisant le réseau routier secondaire. Le futur aménagement doit donc permettre de maintenir les flux de véhicules sur le réseau routier structurant.

Compte tenu des objectifs de transfert modal TIM->TP, l'amélioration recherchée ne doit pas s'accompagner d'une augmentation de la capacité routière destinée aux TIM. Elle doit permettre de fluidifier les relations TIM sur l'axe Jura-lac perpendiculaire à l'autoroute, notamment aux heures de pointe. Dans la mesure où cet objectif est satisfait, les mesures proposées peuvent être également soutenues financièrement par le fonds d'infrastructure de la Confédération.

D – Garantir des conditions de franchissements fonctionnelles et sécurisées pour la mobilité douce

Les quatre jonctions autoroutières considérées sont proches des zones habitées. C'est plus particulièrement le cas à Gland et Coppet où les déplacements à pied ou à vélo au travers de la jonction sont très difficiles (exemples : obligation de transporter par taxi les élèves primaires du quartier des Champs-blanc à Chavannes-de-Bogis, difficultés de franchissement de la jonction de Gland pour les déplacements entre Vich et Gland). D'une manière générale, pour les déplacements quotidiens ou de loisir, le renforcement de la qualité et de la sécurité du réseau des mobilités douces est indispensable.

E – Assurer le bon fonctionnement d'ensemble des quatre jonctions autoroutières (à l'échelle régionale)

Les quatre jonctions autoroutières sont situées sur un tronçon de l'A1 d'environ vingt kilomètres, ce qui est relativement court. Une intervention mal dosée sur l'une d'entre elles peut ainsi avoir des répercussions importantes sur sa ou ses voisines. La vérification du fonctionnement d'ensemble du système autoroutier entre Rolle et Coppet devra s'assurer que les mesures prises au droit des différentes jonctions ont un impact limité sur les autres ainsi que sur le réseau routier local.

4. Modalités de conduite de l'étude, coûts, financement et calendrier

Cette étude est suivie par un groupe de pilotage (Groupil A1) regroupant des membres de la commission mobilité du Conseil régional, d'une représentante de la Ville de Nyon et de représentants des services de l'Etat de Vaud et de la Confédération concernés. La coordination générale de cette étude s'effectuera par le COPIL du PDR⁵.

Le coût de l'étude est estimé à CHF 80'000.--. L'OFROU ne participe pas au coût des études préliminaires. La répartition financière est la suivante sous réserve des approbations définitives des partenaires concernés.

Département des infrastructures	CHF 25'000.--
Ville de Nyon	CHF 15'000.--
Conseil régional ⁶	CHF 40'000.--
Total	<u>CHF 80'000.--</u>

Le montant à charge du CR sera prélevé sur le fonds d'investissement régional et amorti sur cinq années. Cet investissement ne mobilise pas le plafond d'endettement Conseil régional.

L'étude devrait débuter en novembre, elle est prévue en trois phases. Les conclusions de l'étude devraient être connues durant le printemps 2009.

⁵ Cf Dossier d'appel d'offres sur invitation Etude des jonctions autoroutières de l'Ouest vaudois -traitement des dysfonctionnements- Version appel d'offres du 28 juillet 2008

⁶ La Ville de Rolle est en processus actif d'adhésion, sa participation a été intégrée dans le Conseil régional. Si le processus d'adhésion n'aboutit pas elle participera à l'étude sur les mêmes bases que les communes partenaires

5. Conclusion

Les goulets d'étranglement constitués par les jonctions autoroutières dans notre district sont connus de tous. L'étude qui est proposée engage l'ensemble des niveaux concernés (communes, région, canton et confédération) dans la recherche de solutions viables. La concrétisation des projets qui seront identifiés sera très importante pour améliorer la fluidité des réseaux et renforcer le développement des transports publics dans notre région.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- | | |
|---------|---|
| vu | le préavis du comité de direction N°43-08 relatif à une demande de crédit CHF 40'000.- pour la réalisation d'une étude des jonctions autoroutières en vue du traitement des dysfonctionnements |
| ouï | le rapport de la commission de gestion et finances, |
| ouï | le rapport de la commission ad'hoc, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| décide | d'autoriser le crédit de CHF 40'000.- pour étudier les jonctions autoroutières en vue du traitement des dysfonctionnements. Le montant sera prélevé sur le fonds d'investissement régional et amorti sur cinq années. |

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexe

Dossier d'appel d'offres sur invitation Etude des jonctions autoroutières de l'Ouest vaudois
-traitement des dysfonctionnements- Version appel d'offres du 28 juillet 2008